

Le Conseil municipal de Baume les Messieurs s'est réuni en Mairie le 28/01/2019 à 18 h30.

Présents : P. Cardinal, Maire. N. Dupont, R. Perret, Adjoints.

X. Maitre, E. Maitre, J. Léchat, S. Moreau, C. Paccard, P. Perrin

Conseillers municipaux

Excusés ayant donné mandat :

N. Grandvaux à P. Cardinal

B. Zygmunt à S. Moreau

1. Carte "avantages jeune"

Il y a lieu de signer la convention de partenariat

Pour mémoire, 7 personnes sont concernées et en ont bénéficié. La prise en charge par la commune de la carte s'élève à 7.00 € par personne.

DELIBERATION : Pour 11/11

2. Dépôt de garantie pour la Salle de réunion (anciennement "Salle Départementale")

Lors de la mise en location de la salle de réunion, il est demandé un dépôt de garantie s'élevant à 500 €.

En cas d'annulation de la part du preneur, moins de 15 jours avant la date d'effet du contrat, nous souhaitons mettre en place un forfait de désistement s'élevant à 150 € pour annulation tardive.

Par ailleurs, en cas de manquement à la clause de restituer en état de propreté le matériel et les locaux, nous demandons au preneur de verser un supplément afin que celui-ci prenne en charge les frais de nettoyage à savoir 200.40 €.

DELIBERATION : Pour 11/11

3. A une question de S. Moreau, N. Dupont précise que les produits de la location des divers locaux (récemment acquis dans le périmètre de l'Abbaye) s'élèvent à +/- (affinage en cours) 8 000.00 Euros (hors appartement de la tour de justice) pour l'année 2018.

4. Modification (demandée) des statuts du SICOPAL.

DELIBERATION : Pour 11/11

5. Le Maire rappelle que depuis le 01/01/2019, la commune est sortie de la CCBHS pour être intégrée à ECLA. Une information complète sera une fois encore délivrée aux conseillers. Les citoyens recevront un bulletin municipal leur précisant les avantages de cette intégration.

6. Le Maire précise que le problème d'inondation par ruissellement des eaux pluviales sur la propriété de Mr David Chanussot, pour des raisons de compétences, sera étudié par les services d'ECLA.

7. Le Maire porte à la connaissance du conseil les témoignages de remerciements de plusieurs associations ayant manifesté sur Baume :

Le diocèse, l'association qui a tourné "Le Médecin des Pauvres" ainsi que les organisateurs du tour de France /motos.

Il indique, par ailleurs, que la Fédération de pêche demande une "sentinelle" pour surveiller le niveau des eaux de la rivière. Cette demande sera affichée afin qu'un volontaire se porte candidat.

8. Suite à deux questions posées, N. Dupont donne le résultat du marché de Noël, solde positif d'environ 2000 € dégagé.

Chacun admet que les diverses manifestations sur le village accroissent la notoriété de Baume tout en ayant des retombées non négligeables sur le plan commercial.

9. S'agissant du cimetière, N. DUPONT informe du suivi des démarches, des concessions à reprendre, de l'étude de faisabilité d'un colombarium et d'un jardin du souvenir sur le point d'aboutir.

10. R. Perret indique que les personnels permanents de la Commune demandent un alignement sur la "prime Macron" théoriquement servie au privé. Après avoir rappelé que le système des primes avait été examiné et voté lors d'un précédent conseil, il préconise qu'une "prime exceptionnelle" soit versée aux agents après vérification du bien-fondé juridique de cette attribution exceptionnelle. Après débat, le principe d'un versement de 150 € par agent est validé.

DELIBERATION : Pour 6, contre 4 et 1 (le Maire) ne participe pas au vote.

11. Le Maire informe le conseil qu'un "cahier de doléance" a été ouvert en mairie conformément aux vœux du président de la République.

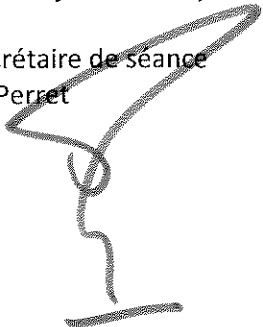
12. J. Léchat souligne que certaines personnes ne parviennent pas à lire correctement les documents que la commune affiche sur les panneaux. La question sera examinée, étant entendu que la signalétique obéit aux règles qui prévalent dans les sites classés. R. Perret précise que les seuls panneaux réglementaires sont ceux qui se trouvent à l'intérieur de la mairie et à l'extérieur sous l'abri et qu'il n'y a donc pas lieu de faire chier les gens en réclamant une multiplication redondante d'affichage.

Mr le Maire précise que le langage trivial employé dans ce compte rendu résulte d'une demande expresse de Mr PERRIN quant à la retranscription la plus fidèle possible des propos tenus par Mr PERRET, et non d'une volonté particulière du Maire ou de son conseil municipal.

13. Une discussion s'engage entre les élus sur les difficultés qui se posent entre la volonté légitime des élus de voir évoluer le village en termes d'habitation et d'aménagements professionnels et la réglementation pour laquelle interviennent plusieurs services de l'Etat. Mr Perret indique la position de François Baroin, Président de l'AMF qui précise que "les communes ne sont ni les filiales ni les succursales de l'Etat". Dans ce cas, ajoute R. Perret, le pouvoir étant (d'abord) politique il appartient aux élus de faire valoir, sans discontinuer, le droit des citoyens à gérer leur patrimoine commun.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20 H00.

Le Secrétaire de séance
René Perret



Vu le Maire
Pascal Cardinal

